

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 septembre 2024 à 19 h

ORDRE DU JOUR / AGENDA

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Ouverture de la séance

Opening of the meeting

10.02 Questions

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Période de questions du public

Public question period

10.03 Ordre du jour

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit adopté tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 9 septembre 2024.

That be adopted as submitted the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of September 9, 2024, be adopted as submitted.

10.04 Procès-verbal

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 août 2024 à 19 h, tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement avec les corrections suivantes :

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2429 0197 – P.I.I.A. 120, CHEMIN DE LA RIVE-BOISÉE –LOT 1 843 193

(...), à la condition que le promoteur signe une promesse unilatérale de servitude de passage à l'arrondissement afin de lui permettre de poursuivre ses objectifs quant à l'implantation d'une piste multifonctionnelle le long de la berge;

(...)

RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2429 0198 – P.I.I.A. 10 500, BOULEVARD GOUIN OUEST –
LOT 1 388 500

(...)

- Que la case de stationnement parallèle au boulevard Gouin Ouest soit éliminée et paysagée puisque l'aménagement d'un stationnement n'est pas souhaitable dans une cour avant longeant le « parcours riverain ».

(...)

That be approved the minutes of the regular sitting of the council held on August 5, 2024, at 7 p.m., as submitted to the members of the Council prior to the present sitting and filed in the archives of the Borough with the following corrections:

RÉSOLUTION NUMBER CA 2429 0197 – P.I.I.A. 120, CHEMIN DE LA RIVE-BOISÉE – LOT 1 843 193

(...), on the condition that the promoter signs a unilateral promise to grant a right-of-way to the Borough to allow it to pursue its objectives of creating a multifunctional trail along the riverbank;

(...)

RÉSOLUTION NUMBER CA 2429 0198 – P.I.I.A. 10 500, BOULEVARD GOUIN OUEST –
LOT 1 388 500

(...)

- That the parking space parallel to boulevard Gouin Ouest be eliminated and landscaped, since parking is not desirable in a front yard along the “riparian route”.

(...)

20 – Affaires contractuelles

20.01 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155012

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de trois (3) billets au coût total de 2 700 \$ pour le « 22^e Bal annuel du Lakeshore » au profit de la fondation de l'hôpital et autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire d'arrondissement, ainsi que mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, à assister à cet événement qui aura lieu le samedi 19 octobre 2024 à la gare Windsor. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2024.

That the Borough Council authorize the purchase of three (3) tickets at the total cost of \$2,700 for the "22nd Annual Lakeshore Ball" to the benefit of the hospital's foundation and authorize Mr. Mayor Dimitrios (Jim) Beis, as well as Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, to attend this event to be held on Saturday, October 19, 2024, at the Windsor train station. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2024 operating budget.

20.02 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1242155013

Que le conseil d'arrondissement autorise l'achat de cinq (5) billets VIP au coût total de 1 250 \$ pour l'événement « Spectacle-bénéfice » au profit de la Maison Caracol et autorise monsieur Dimitrios (Jim) Beis, maire d'arrondissement, mesdames Catherine Clément-Talbot, conseillère de la Ville - district du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - district du Bois-de-Liesse, messieurs Benoit Langevin, conseiller de la Ville - district du Bois-de-Liesse et Chahi (Sharkie) Tarakjian, conseiller d'arrondissement - district du Cap-Saint-Jacques, à assister à cet événement qui aura lieu le mardi 24 septembre 2024 à la salle Pauline-Julien. Que cette subvention soit payée selon les informations financières contenues dans le dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2024.

That the Borough Council authorize the purchase of five (5) VIP tickets at a total cost of \$1,250 for the "Benefit Show" event in support of Maison Caracol and authorize Mr. Dimitrios (Jim) Beis, Borough Mayor, Mrs. Catherine Clément-Talbot, City Councillor - Cap-Saint-Jacques District and Mrs. Louise Leroux, Borough Councillor - Bois-de-Liesse District, Mr. Benoit Langevin, City Councillor - Bois-de-Liesse District and Mr. Chahi Tarakjian, Borough Councillor - Cap-Saint-Jacques District, to attend this event, which will take place on Tuesday, September 24, 2024, at the salle Pauline-Julien. That this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2024 operating budget.

20.03 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246936016

Octroi du contrat numéro 24-20529 pour la fourniture et la livraison d'équipements de jeux d'eau pour la zone multigénérationnelle au parc de la Rive-Boisée de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number 24-20529 for the provision and delivery of water displays equipment for the multigenerational zone at the Rive-Boisée Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.04 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246936017

Octroi du contrat numéro ST-24-21 des travaux d'aménagement d'une aire d'exercice pour chiens au parc Victor-P.Gray dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-21 for the construction of an exercise area for dogs at Victor-P.Gray Park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.05 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246936023

Octroi du contrat numéro ST-24-25 pour des travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number ST-24-25 for drainage, landscaping and related works at various addresses in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.06 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1246936020

Octroi du contrat numéro SP-2024-20 pour l'acquisition de services professionnels en ingénierie d'un chargé de projets en bâtiment pour la gestion de divers projets associés aux bâtiments municipaux pour l'année 2025, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Grant contract number SP-2024-20 the acquisition of professional engineering services of a building project manager for the management of various projects associated with municipal buildings for the year 2025, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

20.07 Affaires contractuelle

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1246936024

Que le conseil d'arrondissement autorise monsieur Nicolas Roy, de la compagnie Terraformex à présenter auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et toutes autres instances reliées, une demande d'autorisation selon la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (art. 128.7) pour le projet de réaménagement du boulevard Lalande, au nom de la Ville de Montréal, arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

That the Borough council authorize Mr. Nicolas Roy, of Terraformex, to submit to the ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs and all other related authorities a request for authorization in accordance with the Act respecting the conservation and development of wildlife (art. 128.7), for the redevelopment of boulevard Lalande. on behalf of Ville de Montréal, arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1248388007

Que soient approuvées telles que soumises aux membres du conseil d'arrondissement la reddition financière, la liste des dépenses mensuelles par demandes de paiements, des virements et la liste des engagements des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 366 650,42 \$ couvrant la période du 29 juin au 26 juillet 2024 ainsi que la liste les paiements par cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 30 juin 2024 au montant de 8 982,55 \$.

That be approved as submitted to the members of the Borough Council the financial report, the list of monthly expenses by requests for payments, the transfers and the list of commitments of the various departments of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, in the amount of \$366,650.42 for the period from June 29 to July 26, 2024, as well as the list of credit cards payments for the period from June 1 to June 30, 2024 in the amount of \$8,982.55.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246781001

Que le rapport de l'évolution budgétaire au 30 juin 2024, l'état comparatif des revenus et des dépenses au 30 juin 2024 vs 2023 et l'état comparatif des surplus et réserves au 30 juin 2024 vs 2023 soient déposés au conseil d'arrondissement par monsieur Gaétan Brunet, chef de division, Ressources financières et matérielles, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, et versés aux archives de l'arrondissement.

That the June 30, 2024, budgetary advancement report, the June 30, 2024 vs. 2023 comparative income and expense statements and the June 30, 2024 vs. 2023 comparative statement of the surplus and reserves be tabled to the Borough Council by Mr. Gaétan Brunet, Division Head, Financial and Material Resources, in conformity with section 105.4 of the Cities and Towns Act, and deposited to the Borough's archives.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des travaux publics - 1243903003

Que soit autorisée l'appropriation d'une somme de 150 000 \$, taxes incluses, à même le surplus du budget de l'arrondissement, pour payer les dépenses en lien avec les mesures d'urgence des pluies diluviennes reçues le 9 août 2024 sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

That an amount of \$150,000, including all applicable taxes, be appropriated from the Borough's surplus to pay expenses related to the emergency measures for torrential rains received on August 9, 2024, in the Borough of Pierrefonds-Roxboro.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Adoption du second projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707020

Que soit adopté tel que soumis le second projet de règlement CA29 0040-64 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage « habitation unifamiliale (h1) isolée » dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent. De publier un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

That be adopted as submitted the second draft by-law CA29 0040-64 amending zoning by-law CA29 0040 in order to add the use "detached single-family (h1) housing" in H2-5-322 zone as well as the related standards. To publish a public notice on the Borough's website announcing the possibility of requesting participation in a referendum.

40.02 a) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141009

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA 29 0040-65 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre l'usage "5511 - Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés" et « 6411 - service de réparation d'automobiles (garage) » dans la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at a subsequent sitting of by-law CA29 0040-65 amending zoning by-law CA29 0040 to allow the use "5511 – Retail sale of new and used motor vehicles" and "6411 - automobile repair service (garage)" in zone C-4-270 and to adjust the applicable specifications.

40.02 b) Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

Que soit adopté tel que soumis le premier projet de règlement CA 29 0040-65 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 - vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 - service de réparation d'automobiles (garage) » dans la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables.

That be adopted as submitted first draft by-law CA29 0040-65 amending zoning by-law CA29 0040 to allow the uses "5511 - retail sale of new and used motor vehicles" and "6411 - automobile repair service (garage)" in zone C-4-270 and to adjust the applicable specifications.

40.03 Règlement - Adoption de règlement

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1246765009

Que soit adopté le règlement CA29 0061-3 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'apporter des spécifications concernant les feux de cuisson.

That be adopted by-law CA29 0061-3 amending by-law CA29 0061 concerning the use of parks in order to provide specifications regarding cooking fires.

40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1240207003

Que soit adopté tel que soumis le règlement le règlement CA29 0141 autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

That be adopted as submitted by-law CA29 0141 authorizing the borrowing of \$3,000,000 for the realization of road repair work and related work in the Borough of Pierrefonds-Roxboro under the ten-year program of capital expenditures, and subject to the approval of the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

40.05 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1240207004

Que soit adopté tel que soumis le règlement CA29 0142 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Qu'une procédure de registre soit tenue. Qu'un avis public sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

That be adopted as submitted by-law CA29 0142 authorizing the borrowing of \$4,500,000 for work related to the municipal buildings and the acquisition of office furniture and computer equipment for the Borough of Pierrefonds-Roxboro, under the ten-year programme of capital expenditures, which is filed with the decision-making summary, be adopted as submitted and subject to the approval of the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). That a register procedure be held. That a public notice will be published on the Borough's website.

40.06 Règlement - Emprunt

CA Direction des relations avec les citoyens services administratifs et greffe - 1240207005

Que soit adopté tel que soumis le règlement le règlement CA29 0143 autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dans le cadre du programme décennal d'immobilisations, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

That be adopted as submitted by-law CA29 0143 will be presented authorizing the borrowing of \$4,500,000 for the redevelopment of parks and green spaces within the territory of the Borough of Pierrefonds Roxboro under the ten-year program of capital expenditures, subject to the approval of the ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

40.07 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141010

Avis de motion est donné par le conseiller XXXX de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du règlement CA 29 0144 modifiant le règlement de zonage CA29 0040, le règlement de lotissement CA29 0041 et le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

Notice of motion is given by Councillor XXXX of the entry for adoption at a subsequent sitting of by-law CA 29 0144 amending zoning by-law CA29 0040, subdivision by-law CA29 0041 and site planning and architectural integration by-law CA29 0042, to ensure concordance with by-law 04-047 of the Ville de Montréal Urban Plan following the coming into force of by-law 04-047-264 integrating the Special Urban Development Plan for boulevard Saint-Charles.

40.08 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707019

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution PP-2023-002-1 modifiant la résolution numéro CA23 29 0274 du PP-2023-002 adoptée à la séance extraordinaire du 20 octobre 2023 en ajoutant la disposition suivante : de permettre que les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment, soient recouverts à une proportion minimale de 75 % de maçonnerie, de fibrociment de haute densité, de béton architectural ou de verre et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

That the Borough Council adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (PPCMOI) resolution PP-2023-002-1 modifying resolution number CA23 29 0274 for PP-2023-002 adopted at the October 20, 2023, special sitting by adding the following provision: to allow the walls of the first floor, calculated on a height of 2.3 m above the foundation of the building, to be coated in a minimum proportion of 75% of masonry, of high-density fiber-cement, of architectural concrete or of glass and that, notwithstanding any contradicting provisions in zoning by-law CA29 0040.

40.09 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300015

Dérogation mineure au 4 463, boulevard des Sources visant à permettre, dans la zone C-7-443, pour un bâtiment commercial de vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés :

- une capacité de matières résiduelles réduites de 12 m³ au lieu du minimum requis de 29 m³;
- aucun enclos pour les conteneurs semi enfouis à matières résiduelles;
- aucun espace libre d'une longueur de 12 m destiné à l'enlèvement des matières résiduelles;
- un réservoir de carburant liquide hors-sol, au lieu d'un réservoir souterrain;
- la plantation de 11 lilas en cour avant, au lieu d'une plantation de 9 arbres de pleine taille d'un diamètre de plus de 5 cm mesuré à 25 cm du niveau du sol, sous les conditions suivantes :
 - que l'aménagement paysager sur le site soit bonifié avec un minimum de trois (3) îlots de plantation, contenant des arbres à grand déploiement, au centre des aires de stationnement ou d'entreposage des véhicules;
 - qu'un plan préparé par un architecte-paysagiste soit soumis et approuvé par la Direction développement du territoire et études techniques.

Minor exemption at 4 463, boulevard des Sources aiming to allow, in the C-7-443 zone, for a retail building selling new and used motor vehicles:

- a reduced residual waste capacity of 12 m³ instead of the required minimum of 29 m³;
- no enclosures for semi-buried waste containers;
- no open space of 12 m length for the removal of residual waste;
- an above-ground liquid fuel tank, instead of an underground one;
- the planting of 11 lilacs in the front yard, instead of 9 full-size trees with a diameter of more than 5 cm measured at 25 cm from ground level, subject to the following conditions:
 - that landscaping on the site be enhanced with a minimum of three (3) planting islands, containing wide-spreading trees, in the center of parking or vehicle storage areas;
 - that a plan prepared by a landscape architect be submitted to and approved by the Direction - Development and Technical Studies

40.10 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300016

Dérogation mineure au 15 000, boulevard de Pierrefonds visant à permettre, dans la zone C-4-276, pour un commerce situé dans un bâtiment commercial, une enseigne extérieure à plat, apposée plus haut que le niveau du plancher du deuxième étage, localisée sur la façade d'un autre commerce et installée au-dessus du toit du bâtiment.

Minor exemption at 15 000, boulevard de Pierrefonds, aiming to allow, in the C-4-276 zone, for a business located in a detached commercial building, a flat exterior sign, affixed above the second-floor level, located on the facade of another business and installed above the building's roof.

40.11 Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245300017

Dérogation mineure au 15 599, rue Oakwood visant à permettre, dans la zone H1-4-246, pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé de deux étages, que les murs du premier étage du bâtiment, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, soient recouverts à une proportion de moins de 80% de pierre, de brique, panneau de béton architectural ou de verre.

Minor exemption at 15 599, rue Oakwood aiming to allow, in the H1-4-246 zone, for a two-storey semi-detached single-family residential building, that the walls of the first storey of the building, calculated to a height of 2.3 m above the foundation, be covered with a proportion of less than 80% stone, brick, architectural concrete panel or glass.

40.12 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1248707021

P.I.I.A. pour la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 5012, rue Raymond (adresse projetée), sur le lot 6 366 354 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a two-storey detached single-family house at 5012, rue Raymond (projected address), on lot 6 366 354 of the Quebec cadastre.

40.13 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141008

P.I.I.A. pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages sur un terrain vacant situé au 4 940, rue Lavoie (adresse projetée), sur le lot 3 148 375 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of a new two-storey detached single-family dwelling on a vacant lot at 4 940, rue Lavoie (projected address), on lot 3 148 375 of the Quebec cadastre.

40.14 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245453013

P.I.I.A. pour l'agrandissement et au remplacement des matériaux de revêtement extérieur sur le bâtiment situé au 4 463, boulevard des Sources, sur le lot 1 389 581 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the expansion and replacement of exterior cladding material at 4 463, boulevard des Sources, on lot 1 389 581 of the Quebec cadastre.

40.15 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245453014

P.I.I.A. pour la subdivision du lot 4 105 568 afin de créer les lots 6 266 315 et 6 266 316 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the subdivision of lot 4 105 568 to create lots 6 266 315 and 6 266 316 of the Quebec cadastre.

40.16 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1245453015

P.I.I.A. pour la construction de six (6) habitations trifamiliales jumelées (3 bâtiments - 18 logements) de la catégorie d'usage « H2 » en projet intégré résidentiel à même la zone résidentielle H2-2-105 située aux 4 983 - 4 993, rue Pilon, sur les lots 6 358 938 à 6 358 944 du cadastre du Québec.

S.P.A.I.P. for the construction of six (6) semi-detached three-family dwellings (3 buildings - 18 units) in use category "H2" as an integrated residential project in residential zone H2-2-105 at 4 983 - 4 993, rue Pilon, on lots 6 358 938 to 6 358 944 of the Quebec cadastre.

47 – Urbanisme

47.01 Résolution d'urbanisme

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1242640001

Que le conseil d'arrondissement approuve la liste d'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur son territoire et recommande son adoption au conseil d'agglomération. Que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro transmette une copie de la présente résolution au Conseil municipal de la Ville de Montréal.

That the Borough Council approve the inventory list of buildings built before 1940 on its territory and recommend its adoption to the Agglomeration Council. That the Borough of Pierrefonds-Roxboro forward a copy of this resolution to the City Council of the Ville de Montréal.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243050011

Que monsieur Alain Renaud soit nommé membre du Comité de circulation de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour un mandat de deux ans, soit du 12 septembre 2024 au 12 septembre 2026, et que sa rémunération soit fixée conformément à l'article 19 du règlement CA29 0132, soit sous forme de jeton de présence à 100 \$ par séance dûment convoquée.

That Mr. Alain Renaud be appointed member of the Traffic Committee of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for a two-year term, from September 12, 2024, to September 12, 2026, and that his remuneration be fixed in accordance with article 19 of by-law CA29 0132, namely in the form of an attendance fee of \$100 per duly convened meeting.

60 – Information

60.01 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1243840001

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du Plan de mobilité et de sécurisation des déplacements de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, tel que soumis aux membres du conseil d'arrondissement.

That the Borough Council acknowledge the Mobility and Travel Safety Plan of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, as submitted to the members of the Borough Council.

60.02 Dépôt

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249141007

Que le conseil d'arrondissement prenne acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 août 2024.

That the Borough Council acknowledge the tabling of the minutes of the Urban Planning Advisory Committee meeting held on August 7, 2024.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Bureau du directeur d'arrondissement

Que la séance soit levée.

That the sitting be adjourned.

IDENTIFICATION

Dossier # :1242155012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de trois billets au coût total de 2 700 \$ pour l'événement « 22e bal annuel du Lakeshore » au profit de la fondation de l'hôpital et autoriser monsieur Dimitrios Jim Beis, maire d'arrondissement ainsi que mesdames Catherine Clément-Talbot conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, à assister à cet événement qui aura lieu le samedi 19 octobre 2024 à la Gare Windsor

CONTENU

CONTEXTE

L'Hôpital Général du Lakeshore organise son bal annuel et sollicite à nouveau la participation des membres du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD # 1142155014, 1152155015, 1162155016,1172155015, 1182155019, 1192155015, 1222155009 et 1232155020.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Les profits de cette campagne de financement seront versés à l'hôpital pour l'acquisition d'équipement médical à la fine pointe de la technologie.

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder leur appui à cette cause par l'achat de trois billets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25, de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 9 août 12 h 30 au mardi 3 septembre 2024 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier niveau

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-26

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Pier CLOUTIER

chef(fe) de division - relations avec les citoyens
et communications (arrondissement)

IDENTIFICATION**Dossier # :1242155013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'achat de cinq billets VIP au coût total de 1 250 \$ pour l'événement « Spectacle-bénéfice » qui se tiendra à la salle Pauline-Julien, au profit de la Maison Caracol et autoriser monsieur Dimitrios Jim Beis, maire d'arrondissement, mesdames Catherine Clément-Talbot conseillère de Ville - District du Cap-Saint-Jacques et Louise Leroux, conseillère d'arrondissement - District du Bois-de-Liesse, messieurs Benoit Langevin, conseiller de Ville - District du Bois-de-Liesse et Chahi Tarakjian, conseiller d'arrondissement - District du Cap-Saint-Jacques, à assister à cet événement qui aura lieu le mardi 24 septembre 2024

CONTENU**CONTEXTE**

La Maison Caracol est le centre de pédiatrie sociale en communauté de Pierrefonds Est. La Maison Caracol est un organisme de bienfaisance indépendant faisant parti du réseau des centres de pédiatrie sociale en communauté du Québec et tient son spectacle-bénéfice le 24 septembre prochain à la salle Pauline-Julien et sollicite la participation des membres du conseil d'arrondissement.

La Maison Caracol travaille en collaboration avec les ressources en place (organismes communautaires, écoles, CIUSSS). Elle contribue au mieux-être des enfants qui présentent des problèmes de santé, des troubles du comportement ou des difficultés d'apprentissage, dans le respect de leur droits et de leurs intérêts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

L'objectif de cette soirée est d'amasser des fonds pour offrir un toit aux enfants vulnérables et aux familles soutenus par la Maison Caracol.

Les membres du conseil d'arrondissement désirent accorder leur appui à cette cause par l'achat de cinq billets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire suivant : 2420 0010000 303117 01101 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 (ni au aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est pour l'achat de billets.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

La recommandation est signée par monsieur Stéphane Beaudoin, directeur - Travaux publics agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25, de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 9 août 12 30 au mardi 3 septembre 2024 8 heures.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghilaine Fiset)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lyne LABELLE
Secrétaire de direction - Directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2024-08-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Pier CLOUTIER
chef(fe) de division - relations avec les citoyens
et communications (arrondissement)

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Tessier Récréo Parc inc. pour la fourniture et la livraison d'équipements de jeux d'eau pour la zone multigénérationnelle au parc de la Rive-Boisée de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission de 131 660,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20529 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La piscine PPK, devenue désuète et dont le bail emphytéotique s'est terminé l'an dernier, a connu sa dernière saison en 2023. Un nouveau complexe aquatique est prévu à proximité pour 2025-2026. Plusieurs piscines extérieures existent déjà sur le territoire, et on observe une tendance croissante aux jeux d'eau, plus sécuritaires et accessibles.

Ce secteur abrite le cœur institutionnel de l'arrondissement, avec une bibliothèque, deux écoles secondaires et plusieurs parcs offrant un accès à la Rivière-des-Prairies, favorisant les déplacements actifs. Le secteur, le plus peuplé de l'arrondissement avec 20 115 habitants en 2016, présente une population vieillissante, avec une forte proportion de personnes âgées de 45 à 64 ans et une croissance significative des 65 ans et plus (+38%). Les résidents sont physiquement actifs mais participent peu aux activités dans les parcs, préférant les parcs urbains pour des raisons de sécurité.

Le parc de la Rive-Boisée, divisé par le Chemin de la Rive-Boisée et des Maçons, comprend diverses installations sportives, mais certaines surfaces sont en mauvais état et il manque de fontaines à boire. Trois autres espaces verts et deux parcs de quartier à proximité offrent principalement des activités sportives. Cependant, il manque de jeux d'eau, la continuité des réseaux de mobilité active est insuffisante, et l'éclairage ainsi que le mobilier urbain sont limités.

Afin de diversifier son offre récréative et d'offrir de nouvelles installations à sa population, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite aménager une nouvelle halte fraîcheur au parc. Bordé par un secteur résidentiel, ce lieu se distinguera par son accessibilité et la complémentarité des installations présentes.

Le présent document vise à octroyer un contrat pour l'acquisition et la livraison de composantes et d'équipements pour l'aménagement d'une aire de fraîcheur et d'un jeu d'eau universel et inclusif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent document vise à octroyer un contrat pour l'acquisition et la livraison de composantes et d'équipements pour l'aménagement d'une aire de fraîcheur et d'un jeu d'eau universel et inclusif dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 131 660,17 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 24-20529, deux (2) soumissions reçues, dont une (1) non conforme.

Le mandat inclut, sans s'y limiter :

- les modules de jeux d'eau et leur quincaillerie;
- les bornes d'activation;
- les drains;
- la tuyauterie, incluant le schéma préliminaire de la tuyauterie d'alimentation, la fourniture et l'installation (effectuées par un entrepreneur général, mais le soumissionnaire doit indiquer le prix à des fins d'estimation du projet);
- le distributeur;
- le panneau de contrôle;
- la chambre mécanique;
- la mise à terre des jeux d'eau;
- le robinet d'hivernation par soufflage;
- le clapet antiretour;
- les capuchons d'hivernation et leur quincaillerie;
- le régulateur de débit;
- la quincaillerie;
- les éléments ou matériaux de fixation;
- la livraison (emballages suffisamment résistants pour répondre aux exigences du transport et à la conservation du contenu en bon état pour l'entreposage);
- la garantie;
- l'inspection et le rapport d'inspection selon les normes indiquées dans le document d'appel d'offres;
- l'ouverture, la fermeture et la formation.

JUSTIFICATION

Pour cet appel d'offres, deux (2) firmes ont déposé des soumissions.

Un comité de sélection s'est réuni le 18 juin 2024 pour évaluer les propositions selon les critères des documents d'appel d'offres 24-20529. Seule la firme Tessier Récréo Parc inc. a été évaluée par le comité de sélection, la deuxième étant non conforme, car le bordereau de prix soumis a été placé dans la clé USB de l'enveloppe qualitative. Le pointage final correspond à la somme des points attribués à la proposition des équipements et au prix.

24-20529 - Fourniture et livraison d'équipements d'aire de jeu d'eau - Pierrefonds-Roxboro							
	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Conception globale d'aménagement et critères de design	Exigences normatives, spécifiques et plans/dessins	Fourniture, livraison et installation	Service, garantie, entretien et développement durable	Pointage final
FIRME	5%	5%	25%	20%	5%	10%	100%
Tessier Récréo-Parc	3,50	4,33	19,67	15,33	3,50	7,33	83,7

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés à la fourniture et à la livraison d'équipements de jeux d'eau pour la zone multigénérationnelle au parc de la Rive-Boisée de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont de 131 660,17 \$, taxes incluses. Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le budget participatif # 2.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux de fabrication : fin août 2024

Fin des travaux : décembre 2024

Livraison fin hiver : printemps 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Samia MAATOUK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Samia MAATOUK, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Samia MAATOUK, 28 août 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria Isabelle HERNANDEZ
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures (arr.
pierrefonds/roxboro)

Le : 2024-07-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 662 640,24 \$, taxes incluses : 551 214,34 \$ taxes incluses pour le contrat, 82 682,15 \$ taxes incluses pour les contingences et 28 743,75 \$, taxes incluses pour les incidences; Octroyer à Construction Morival Ltée. un contrat pour des travaux d'aménagement d'une aire d'exercice pour chiens au parc Victor-P.-Gray dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au montant de sa soumission - Appel d'offres public ST-24-21

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux du présent contrat consistent à l'aménagement d'une nouvelle aire d'exercice éclairée pour chiens au parc Victor-P.-Gray de l'arrondissement. En plus de l'aire d'exercice, ces travaux incluent l'installation de mobilier, d'une fontaine à boire et de nouvelles plantations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-24-21 a été lancé le 06 août 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 27 août 2024, laissant ainsi un délai de 15 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le Devoir ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Deux addenda ont été publiés :

- Le 16 août 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires
- Le 20 août 2024 - Réponses aux questions des soumissionnaires

La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de dix (10) preneurs de cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix parmi lesquelles quatre (4) sont conformes. La soumission de l'entreprise Pavage Jérôme Inc. a été déclarée non conforme car le pourcentage des frais généraux de sa soumission (8%) dépassait le pourcentage maximal requis qui est de 7%. Sa soumission a donc été rejetée automatiquement.

Le tableau suivant présente le résultat des soumissions conformes.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Morival Ltée.	551 214 \$	82 682 \$	633 896 \$
Aménagements Sud-Ouest	582 440 \$	87 366 \$	669 806 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	608 851 \$	91 328 \$	700 178 \$
Urbex construction inc.	735 833 \$	110 375 \$	846 208 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	598 738 \$	59 874 \$	658 612 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			712 522,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			12,40 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			212 312 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			33,49 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-24 716 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-3,75 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			35 910 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5,66 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 662 640,24\$, taxes incluses.

Le coût total inclut le contrat de l'entrepreneur (551 214,34\$ taxes incl.) ainsi qu'un montant de 82 682,15\$ taxes incl. pour les contingences (15 %) et un montant forfaitaire de 28 743,75\$ taxes incl. pour les incidences.

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le budget PDI.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 23 septembre 2024

Fin des travaux : 15 novembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs.

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-29

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936023**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Excavation D. Jomphe (9378-6549 QC inc.) pour des travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de 319 348,36 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 383 218,03 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur (319 348,36 \$, taxes incluses), les contingences de 15 % (47 902,25 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes de 5 % (15 967,42 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public ST-24-25 - Trois (3) soumissionnaires.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux du présent contrat consistent à la réparation de cours d'eau, à des travaux de drainage, à la réparation de l'arrière des bordures et autres travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'automne 2024. Le présent mandat vise une vingtaine d'adresses dans l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

L'appel d'offres public ST-24-25 a été lancé le 8 août 2024 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 29 août 2024, laissant ainsi un délai de 15 jours ouvrables aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le Journal ainsi que sur le site électronique du SÉAO.

Les travaux qui seront effectués dans le cadre de ce mandat consistent essentiellement aux éléments de voirie suivants :

- excavation, remblai et déblai;
- ouvrages en béton;
- ouvrages en enrobé bitumineux;
- ouvrages d'égout et/ou d'aqueduc;
- fondations granulaires;
- ouvrages de gazonnement.

La validité des soumissions est de soixante (60) jours suivant la date d'ouverture

Cette dépense doit être assumée par l'arrondissement, à même le budget du PDI 2024.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de six (6) preneurs de cahier des charges, trois (3) entrepreneurs ont donné suite à la demande de prix.

Le tableau suivant présente le résultat des soumissions:

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	Contingences 15% (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Excavation D. Jomphe	319 348 \$	47 902 \$	367 251 \$
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	389 501 \$	58 425 \$	447 926 \$
Ali Excavation inc.	494 393 \$	74 159 \$	568 551 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	344 925 \$	51 739 \$	396 664 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			461 242,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			25,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			201 301 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			54,81 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-29 413 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-7,42 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			80 675 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			21,97 %

Conformément aux plans et devis de la soumission ST-24-25, Excavation D. Jomphe (9378-6549 QC inc.) a déposé la plus basse soumission conforme pour les travaux demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés aux travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sont de 383 218,03 \$,

taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur (319 348,36 \$, taxes incluses), les contingences de 15 % (47 902,25 \$, taxes incluses) et les dépenses incidentes de 5 % (15 967,42 \$, taxes incluses).

Pour ce contrat, la dépense sera assumée à 100 % par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les frais incidents représentant 5 % des travaux et les frais contingents de 15 % sont assumés également par le PDI de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants;

- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : septembre 2024

Fin des travaux : novembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Reza AMINI
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-04

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246936020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme CIMA+ pour l'acquisition de services professionnels en ingénierie d'un chargé de projets en bâtiment pour la gestion de divers projets associés aux bâtiments municipaux pour l'année 2024 et 2025, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, au montant de sa soumission de 113 537,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation SP-2024-20 - 1 soumissionnaire.

CONTENU**CONTEXTE**

En raison du départ d'un des professionnels de l'équipe d'ingénierie, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a sollicité le marché pour la fourniture de services professionnels en ingénierie d'un chargé de projets en bâtiment pour la gestion de divers projets associés aux bâtiments municipaux, afin de supporter l'arrondissement dans la gestion des projets de bâtiment. À cet effet, le contrat prévoit allouer une banque d'heures pour terminer l'année 2024 ainsi qu'une banque d'heures pour l'année 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Cet appel d'offres sur invitation a été transmis aux firmes le 2 août 2024 et le délai pour la remise des propositions a été fixé au 16 août 2024.

JUSTIFICATION

Les cinq (5) firmes suivantes ont reçu cet appel d'offres : BPA, CIMA+, EXP, Macogep et Stantec. Seule la compagnie CIMA+ a soumis un prix.

La soumission de la firme CIMA+ a été analysée en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires et en deuxième étape du processus (Évaluation de l'offres de services incluant les honoraires). Ci-dessous les résultats de l'analyse des soumissions :

Soumissions reçues	Note intermédiaire		Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autres (10 % contingences) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CIMA+	77,1		9,87	113 537,81 \$	0 \$	113 537,81 \$
Dernière estimation réalisée				112 675,50 \$		112 675,50 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)						
(l'adjudicataire - l'estimation)						862,31 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)						
((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100						0.76 %

À la suite de l'évaluation de la soumission, il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme CIMA ayant déposé la seule soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de 113 537,81 \$ sera financé par le budget PDI de l'arrondissement.
Répartition des montants requis :

Année	2024	2025
Montant taxes incl.	28 385,00 \$	85 152,81 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Grace-Nathalie NGUIDJOL
Préposée à la gestion des contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-03

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1246936024**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Nicolas Roy, de la compagnie Terraformex à présenter auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et toutes autres instances reliées dans le cadre de demande de permis environnementaux au nom de la Ville de Montréal, arrondissement Pierrefonds-Roxboro, une demande d'autorisation selon la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (art. 128.7) pour le projet de réaménagement du boulevard Lalande.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre du mandat pour l'aménagement du boulevard Lalande et du parc de la promenade Lalande, la firme Terraformex agit à titre de représentant de la Ville auprès du Ministère de l'Environnement et de ses instances reliées. Ces travaux d'aménagement en berge nécessitent un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement et autres demandes d'autorisation et permis reliées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Afin d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques et autres instances pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de mandater monsieur Nicolas Roy de la compagnie Terraformex afin de présenter tous les documents nécessaires pour l'obtention des permis requis pour l'obtention du certificat d'autorisation.

JUSTIFICATION

Une demande d'autorisation selon la loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (art. 128.7) est requis pour ce projet en vue de l'obtention du certificat d'autorisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements

climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie RACINE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-05

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1248388007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition financière pour la période du 29 juin au 26 juillet 2024

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 130 de la charte de la ville, le conseil d'arrondissement a octroyé certains pouvoirs de dépenses à divers fonctionnaires,(directeurs ,chef de division, chefs de section, agents de distribution), en adoptant le règlement CA 29 0001. Selon l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes, les fonctionnaires doivent soumettre un rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de toutes les autorisations de dépenses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Rapport des demandes de paiements, des engagements, des virements des différentes divisions de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour le mois de juillet.

Rapport couvrant la période du 29 juin au 26 juillet 2024 qui totalise la somme de 366 650.42 \$ pour les demandes de paiements et les engagements.

Rapport pour les paiements par cartes de crédit pour la période du 1 au 30 juin 2024 pour un montant de 8 982.55 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne les personnes suivantes pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de Directrice, Direction des Relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du Greffe et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions: Gaétan Brunet, Chef de division, Ressources financières, matérielles et informationnelles, du lundi 19 août 2024, 8 h jusqu'au lundi 26 août 2024, 8 h

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andre BASTIEN
agent(e) comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

Le : 2024-08-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gaétan BRUNET
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

IDENTIFICATION**Dossier # :1246781001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la projection des résultats de l'exercice financier au 30 juin 2024 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé avec celui du 30 juin 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le directeur des services administratifs doit déposer au conseil d'arrondissement deux états financiers. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le directeur des services administratifs, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'évolution budgétaire au 30 juin 2024 ainsi que l'état comparatif des revenus et dépenses réels au 30 juin 2024 sont déposés en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Les deux états financiers sont déposés afin de respecter l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 30 juin 2024**

Le budget des dépenses 2024 a été augmenté de 279 300 \$ par un virement du central pour des dépenses pour la prévention Montréal. La différence est due à des affectations de surplus. Au total, le budget a donc été augmenté à 38 712 056 \$. Au niveau des revenus, le budget original adopté de 1 383 100 \$ n'a pas été augmenté.

Nos projections pour l'exercice budgétaire 2024 permettent d'établir que nous devrions atteindre nos objectifs de dépenses.

En regard de nos revenus, les résultats à ce jour nous permettent d'estimer que nous aurons un surplus de 250 000\$.

ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 JUIN 2023-2024

Revenus : les revenus de l'année en cours sont supérieurs de 97 200 \$ en comparaison à la même période en 2023.

Explication de l'écart :

- Autres services rendus, 20 400 \$;
- Transfert - loisirs et cultures (18 000 \$);
- Autres revenus 95 200 \$

L'écart s'explique par une augmentation des revenus pour une subvention reçue (qui devra être reclassée vers le central par la suite) et des études de demandes.

Dépenses : les dépenses de l'année en cours sont supérieures de 340 000 \$ en comparaison à la même période en 2023.

Explication de l'écart :

- Rémunération globale, 141 500 \$;
- Transports et communications, 33 200 \$;
- Biens durables et non durables, (133 300 \$);
- Services tech. et autres, 78 300 \$;
- Contribution à des organismes, 28 200 \$;
- Autres dépenses, 65 200 \$;
- Location, entretien et réparation, 119 600 \$.

Cet écart s'explique par une augmentation du coût des produits et services en 2024..

L'état des réserves au 30 juin 2024

Pour le fonds de parcs le solde est de: 2 015 282\$

Pour les surplus libre le solde est de: 11 342 652 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* ainsi que les articles 130 et 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. Conformément à l'article 25, de la section V de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec* (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne les personnes suivantes pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de Directrice, Direction des Relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du Greffe et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions:

- . madame **Catherine Bourassa**, Cheffe de division, Ressources humaines, du **lundi 12 août 2024, 8 h jusqu'au lundi 19 août 2024, 8 h ;**
- . monsieur **Gaétan Brunet**, Chef de division, Ressources financières, matérielles et informationnelles, du **lundi 19 août 2024, 8 h jusqu'au lundi 26 août 2024, 8 h ;**
- . madame **Marie-Pier Cloutier**, Cheffe de division, Communications et Relations avec les citoyens, du **lundi 26 août 2024, 8 h jusqu'au mardi 3 septembre 2024, 8 h .**

Et j'ai signé,

Louise Leroux, MBA, PCC, CRHA
Directrice des relations avec les citoyens, des communications, des services administratifs et du greffe

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan BRUNET
C/d ress. fin. Mat. Informationnelles <60m>>

ENDOSSÉ PAR

Marie-Pier CLOUTIER
chef(fe) de division - relations avec les citoyens et communications (arrondissement)

Le : 2024-08-29

IDENTIFICATION

Dossier # :1243903003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appropriation à même le budget du surplus de l'arrondissement d'une somme de 150 000 \$ taxes incluses pour payer les dépenses en lien avec la mesure d'urgence des pluies diluviennes reçues le 9 août 2024 sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

En raison des pluies diluviennes que nous avons reçues le vendredi 9 août 2024, plusieurs résidences situées sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ont été inondées et ont subi des dommages importants. Également, certains bâtiments municipaux ont subi des dommages à la suite de ces inondations.

En conséquence, plusieurs déchets, encombrants et résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) se sont retrouvés en bordure de rue. Le contrat de collecte des déchets ne permettait pas le ramassage de tous ces débris. Bien que nos cols bleus s'affairaient à procéder à la collecte de ces matières, une aide supplémentaire était nécessaire pour satisfaire la demande.

En ce qui a trait aux bâtiments municipaux soit la mairie d'arrondissement, le chalet Roxboro et les bâtiments annexes de la piscine Versailles, un nettoyage accompagné d'une désinfection des lieux a dû être fait. Des travaux de rénovation devront également être effectués pour remettre les locaux en bon état d'usage.

Le CCMU a déclaré les mesures d'urgence en mode rétablissement le 15 août dernier. En raison de la forte demande auprès du CCMU, l'arrondissement a été mandaté à avancer les fonds pour permettre ces travaux. Une fois que les consignes du CCMU concernant cette mesure d'urgence seront diffusées, les dépenses pourront être soumises à une demande de remboursement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Non applicable.

DESCRIPTION

Autoriser l'appropriation d'une somme de 150 000 \$, taxes incluses à même les surplus de l'arrondissement en vue de payer les dépenses associées au rétablissement suite aux pluies diluviennes reçues le 9 août 2024.

JUSTIFICATION

Cette avance de fonds aura permis de procéder à l'octroi de contrats pour effectuer la collecte des déchets laissés en bordure de rue par les citoyens affectés par ces inondations. La location de divers matériels roulants incluant la main-d'oeuvre était nécessaire pour satisfaire la demande. Par conséquent, les dépenses effectuées dans le cadre de cette mesure d'urgence sont rétroactives au 9 août 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon les informations contenues à l'intervention de la Direction des services administratifs.

MONTRÉAL 2030

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La quantité importante de déchets devait être ramassée afin d'assurer la sécurité des citoyens et des usagers de la route. Pour les bâtiments municipaux, leur utilisation dans les meilleurs délais est primordiale pour offrir le service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro
Gaétan BRUNET, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Gaétan BRUNET, 3 septembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-09-03

Stéphane BEAUDOIN
Directeur des travaux publics Arrondissement.
Pierrefonds-Roxboro

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-64 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA29 0040-64 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 aux fins d'ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322 ainsi que les normes qui s'y rattachent.

CONTENU**CONTEXTE**

Le règlement de zonage CA29 0040 n'autorise pas l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» dans la zone H2-5-322.

Il est donc proposer de modifier la grille des spécifications H2-5-322 de l'annexe A du règlement de zonage (CA29 0040).

Le projet de règlement est assujetti à la procédure d'approbation référendaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Cette modification vise à ajouter l'usage «habitation unifamiliale (h1) isolée» ainsi que des normes de lotissement et de zonage.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 5 août 2024

Assemblée publique de consultation : 9 septembre 2024

Adoption du 2^e projet de résolution : 9 septembre 2024

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : septembre 2024

Adoption de la résolution par le CA (selon résultat du registre) : 7 octobre 2024

Certificat de conformité : novembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Le sommaire est signé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division ingénierie et infrastructure, agissant comme directeur de la direction développement du territoire et études techniques, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet 17h jusqu'au vendredi 2 août 2024 17h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Andrea SZABO
c/s voirie < arr.stle & pierrefonds

Le : 2024-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures
(arr. pierreonds/roxboro)

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le premier projet de règlement numéro CA 29 0040-65 modifiant à nouveau le règlement de zonage CA29 0040 afin de permettre les usages « 5511 - vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés » et « 6411 - service de réparation d'automobiles (garage) » parmi la zone C-4-270 et d'ajuster les spécifications applicables

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire du bâtiment commercial situé au 14 375 boulevard de Pierrefonds, lots 3 110 434 et 3 139 632 du cadastre du Québec, a déposé une demande de modification au Règlement de zonage numéro CA29 0040 afin de permettre la transformation et l'utilisation de l'immeuble à des fins de " Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés" et de "service de réparation d'automobiles (garage)" (codes d'usages 5511 et 6411 de la catégorie c3) parmi la zone visée C-4-270, dont les limites correspondent à celle du terrain visé, ainsi que d'ajuster, en conséquence, les dispositions spécifiques à cette zone (article 339 du règlement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Dans un premier temps, le règlement de modification prévoit l'ajout de l'autorisation des usages spécifiques "5511 - Vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés" et "6411 - service de réparation d'automobiles (garage)" de la catégorie d'usages c3 à la grille de spécifications de la zone C-4-270, en plus de préciser les nouvelles normes en matière de lotissement et de zonage pour ces nouveaux usages.

Dans un deuxième temps, la modification au zonage prévoit d'ajuster le contenu de l'article 339 du règlement intitulé "Dispositions spécifiques applicables à la zone C-4-270", afin de retirer certaines dispositions devenues caduques et d'en ajouter certaines en lien avec le nouvel usage proposé. Ces règles spécifiques ont trait notamment au stationnement, à la voie d'accès au stationnement, à l'espace de manutention, à l'implantation du bâtiment, à la plantation d'arbres, aux matériaux de revêtement, à l'entreposage, à la gestion des matières résiduelles ainsi qu'aux bornes électriques de recharge pour véhicules.

JUSTIFICATION

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - Réunion en visioconférence tenue le 7 août 2024

Considérant les commentaires exprimés par la population lors de l'exercice de participation citoyenne tenue sur la plateforme en ligne Cocoriko entre le 27 mars et le 5 mai 2024;

Considérant que les membres du comité apprécient la qualité de la proposition architecturale ainsi que la modernisation du bâtiment et du site qui en résulte;

Considérant que la majorité des membres estiment toutefois que l'usage proposé ne correspond pas à une utilisation appropriée du site, puisqu'ils estiment que le projet prévu ne participera pas à la vitalité du secteur, ne répondant pas aux besoins des résidents à proximité;

Considérant que la majorité des membres estiment également que l'usage proposé se conjugue mal avec les visions d'aménagement exprimées pour la partie centrale de l'arrondissement (projet Connexion);

Considérant que la majorité des membres estiment que l'usage pourrait amener des enjeux de stationnement illégal sur le boulevard lié à la livraison de véhicules ainsi que des risques de sécurité en lien avec la présence de la piste cyclable en bordure du boulevard;

Considérant que cet usage pourrait créer des nuisances directes pour l'école à proximité liées au bruit, à la pollution, aux déchets et à la circulation, tels que :

1- Bruit : Les activités dans un concessionnaire automobile, comme les réparations et les ventes, peuvent générer du bruit. Les moteurs en marche, les équipements de réparation et les conversations fréquentes peuvent déranger les voisins;

2- Pollution : Les voitures, surtout celles en réparation, peuvent émettre des gaz d'échappement et d'autres polluants. Les produits chimiques utilisés pour l'entretien et les réparations peuvent également être une source de pollution;

3- Circulation et sécurité des piétons : Le concept de livraison des véhicules proposé démontre un conflit de sortie des camions à la hauteur du boulevard Gouin liée l'étroitesse de ce dernier. Les rayons de virage ne sont pas démontrés à cette hauteur contrairement à ceux à la hauteur du boulevard de Pierrefonds ce qui suppose qu'ils ne répondent pas au rayon de braquage minimum liée à la sortie des camions. Également, la présence fréquente de tels équipements routiers à proximité d'une école et de sa jeune clientèle soulève un risque de sécurité;

4 - Dépôts de déchets : La gestion des déchets, tels que les pièces automobiles usées et les emballages, doit être effectuée correctement. Des déchets mal gérés peuvent causer des problèmes environnementaux et des nuisances visuelles.

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de **refuser** la demande de modification de zonage.

Recommandée à la majorité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature d'amendement à la réglementation en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du 1 ^{er} projet de règlement	9 septembre 2024
Assemblée publique de consultation	7 octobre 2024
Adoption du 2 ^e projet de règlement	4 novembre 2024
Publication pour l'ouverture de registre pour référendum	Novembre 2024
Adoption du règlement par le CA (selon résultat du registre)	2 décembre 2024
Certificat de conformité	Janvier 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics, est signataire de la recommandation en agissant à titre de remplaçant de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, pour la période du 9 août 2024 à 2 septembre 2024.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

Le : 2024-08-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765009

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adopter le règlement CA29 0061-3 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'apporter des spécifications concernant les feux de cuisson

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1246765009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division du bureau d'arrondissement et du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement CA29 0061-3 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'apporter des spécifications concernant les feux de cuisson

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro veut régulariser l'utilisation des barbecues dans les parcs de son territoire. Pour cela, le règlement CA29 0061 doit être modifié.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 290147 - Adopter le règlement CA29 0061-2 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'ajouter l'interdiction de fumer dans les parcs de l'arrondissement et d'ajouter la définition du terme fumer

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Vu les articles 130 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) ;

Vu le paragraphe c) de l'article 15 du *Règlement concernant l'usage des parcs* (règlement CA29 0061 ci-joint entré en vigueur le 16 mai 2018[1]) interdisant à quiconque visite ou fréquente un parc de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro d'allumer un feu de cuisson ;

Il est recommandé d'adopter le règlement CA29 0061-3 modifiant le règlement CA29 0061 concernant l'usage des parcs afin d'apporter des spécifications concernant les feux de cuisson.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements

climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement : 5 août 2024

Adoption du règlement : 9 septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Jean-Francois GAUTHIER
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-07-12

IDENTIFICATION

Dossier # :1240207003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1240207003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de rues et de travaux connexes dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2024-2033.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ...*"

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1230207002 - CA23 290252 : Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Dossier 1240207001 - CA24 290044 : Modification de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 3 000 000 \$ servira à financer tous les types de travaux de réfection de rues, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 3 000 000 \$ pour le programme de réfection routière (projet investi - 55713) planifié au PDI 2024-2033.

Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois d'août 2024.

- Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de septembre 2024.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2024.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-11

Gaétan BRUNET
Chef de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - Services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1240207004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1240207004****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de travaux relatifs aux bâtiments municipaux, ainsi que l'acquisition de mobilier de bureau et d'équipement informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2024-2033.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1230207002 - CA23 290252 : Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Dossier 1240207001 - CA24 290044 : Modification de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ servira à financer des travaux relatifs aux bâtiments municipaux et l'acquisition de mobilier de bureau et informatique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Les sommes comprennent les travaux, les honoraires professionnels et des frais connexes.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 4 500 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments administratifs (projet investi - 66513) planifié au PDI 2024-2033.
Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois d'août 2024.
- Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de septembre 2024.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2024.
- Approbation des personnes habiles à voter (article 556 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q., chapitre C-19) en septembre 2024.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-11

Gaétan BRUNET
chef(fe) de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles (arrond.)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - Services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1240207005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra ENACHE
analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1240207005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des relations avec les citoyens_services administratifs et greffe , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour financer les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

CONTENU**CONTEXTE**

Le Conseil d'arrondissement doit procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation des projets inscrits au programme décennal des immobilisations de l'arrondissement; le tout tel qu'adopté par le Conseil municipal.

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations PDI 2024-2033.

Selon l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), le "*conseil d'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ...*"

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1230207002 - CA23 290252 : Adoption de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Dossier 1240207001 - CA24 290044 : Modification de la planification budgétaire et la programmation des projets du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ servira à financer tous les types de travaux dans les parcs locaux, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation des projets d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 4 500 000 \$ pour le programme de réaménagement de parcs anciens (projet investi - 54513) planifié au PDI 2024-2033.

Ce règlement d'emprunt vise à financer des dépenses qui ne feront pas l'objet d'une subvention gouvernementale

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues au règlement d'emprunt.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique à Montréal 2030, aux engagements climatiques et aux changements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au Conseil d'arrondissement du mois d'août 2024.

- Présentation du projet de règlement au Conseil d'arrondissement de septembre 2024.
- Adoption du règlement d'emprunt au Conseil d'arrondissement du mois de septembre 2024.
- Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

Le signataire certifie que le présent dossier respecte les conditions énoncées à l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Louise LEROUX 2, 12 juin 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghizlane KOULILA
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-11

Gaétan BRUNET
Chef de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise LEROUX 2
Directrice - Services administratifs en
arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement numéro CA29 0144 modifiant le Règlement de zonage CA29 0040, le Règlement de lotissement CA29 0041 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042, afin d'assurer la concordance au règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant l'entrée en vigueur du Règlement 04-047-264 visant à intégrer le Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise l'adoption d'un règlement modifiant divers articles des Règlements de zonage (CA29 0040), de lotissement (CA29 0041) et sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA29 0042) afin d'assurer la concordance de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal suivant une modification de ce Plan ayant pour but d'intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM04 0835 - 23 novembre 2004 (dossier 1040604002) : Adoption du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;

Résolution CA15 29 0185 - 29 juin 2015 (dossier 1152155012) : Adoption du Plan stratégique 2015-2018 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Résolution CA21 29 0195 - 2 août 2021 (dossier 121264001) : Adopter une résolution de contrôle intérimaire pour le secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) projeté du boulevard Saint-Charles

Résolution CM24 0769 - 18 juin 2024 (dossier 123264002) : Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro », afin d'y intégrer le Plan particulier d'urbanisme (PPU) du boulevard Saint-Charles de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

DESCRIPTION

Le PPU du boulevard Saint-Charles est le résultat d'un travail collaboratif de planification de plusieurs années visant à répondre aux enjeux particuliers de planification de cette artère stratégique, notamment avec l'arrivée prochaine du Réseau express métropolitain (REM). La perte vitalité commerciale, la désuétude de plusieurs bâtiments, la détérioration généralisée

du paysage urbain, les besoins en matière de logements et bien d'autres facteurs ont amené l'arrondissement à produire une vision d'avenir audacieuse misant sur une métamorphose complète de cet axe afin de créer un milieu de vie compact et complet qui s'inscrit dans l'ère de la transition écologique et de la mobilité durable.

Le territoire visé par cet outil de planification particulière concerne les abords du boulevard Saint-Charles, entre les limites de l'arrondissement Ste-Geneviève-L'Île-Bizard au nord et la municipalité de Kirkland au sud.

Afin de mettre en oeuvre le PPU nouvellement en vigueur et intégré au Plan d'urbanisme de la Ville, une série de modifications et d'ajustement des dispositions applicables de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement est ainsi nécessaire. Le secteur visé par les amendements réglementaires de concordance du présent dossier vise donc les limites territoriales du PPU seulement.

Dans son ensemble, les éléments de concordance proposés aux règlements CA29 0040 (zonage), CA29 0041 (lotissement) et sur les PIIA (CA29 0042) résultent en la création d'une nouvelle section de dispositions spécifiques applicables au secteur du boulevard Saint-Charles parmi le règlement de zonage (Section 4 du chapitre 20) ainsi que la création d'une nouvelle zone de PIIA (zone #12), avec des objectifs et critères d'évaluation propres au règlement sur les PIIA (section 8 du chapitre 5).

Notamment, la concordance vise à revoir le cadre de gestion des usages et du cadre bâti le long du boulevard, ainsi qu'à introduire le concept de promenade urbaine et de mettre en oeuvre une évaluation des nouveaux projets de développement et de redéveloppement majeurs selon un facteur de résilience climatique (FRC).

Plus précisément, selon les thématiques abordées parmi la planification du PPU, les objets de modifications réglementaires de concordance sont les suivants :

GESTION DES USAGES

ZONAGE :

- Refonte des limites de nouvelles zones au plan de zonage pour le secteur du boulevard Saint-Charles
- Ajout des grilles de spécifications des nouvelles zones afin de répondre aux affectations du sol "Mixte" et "Résidentielle" inscrites au PPU
- Obligation d'usages du groupe Habitation parmi les zones bordant le boulevard Saint-Charles
- Obligation d'usages du groupe Commerces au rez-de-chaussée et pour certains locaux dans certaines zones du boulevard Saint-Charles

GESTION DU CADRE BÂTI

ZONAGE :

- Refonte des limites de nouvelles zones au plan de zonage pour le secteur du boulevard Saint-Charles
- Ajout des grilles de spécifications des nouvelles zones afin de répondre aux exigences en matière d'hauteur, de densité (C.O.S.) et d'implantation au sol (C.E.S.) des secteurs à transformer 18-T3, 18-T4 et 18-T5 inscrits au PPU
- Ajout de certaines exigences à la forme bâti (retraits en façade, constructions hors-toit, hauteur maximale du rez-de-chaussée, pourcentage d'ouvertures en façade)

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de :

- favoriser le bon encadrement du domaine public et la qualité du paysage urbain
- favoriser la bonne intégration et la minimisation des impacts des nouvelles constructions aux secteurs environnants
- favoriser l'emploi et la sécurité de la mobilité active
- minimiser l'impact de la circulation et des stationnements sur le domaine public et le milieu environnant
- minimiser l'impact des services et équipements techniques
- favoriser un traitement architectural d'ensemble, cohérent, durable et de qualité
- favoriser des interfaces de qualité et animés entre le bâtiment et l'espace public

PLANTATION D'ARBRES ET VERDISSEMENT

Zonage :

- Bonification des mesures de verdissement des grands espaces de stationnement (12 cases et plus);
- Imposition d'une proportion de surface végétale sur un terrain
- Bonification des exigences de plantation d'arbres

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de

- rehausser la qualité des aménagements paysagers et du paysage urbain
- réduire les effets d'îlot de chaleur

STATIONNEMENT

Zonage :

- Retrait des ratios minimums de stationnement
- Ajout de ratios maximums de stationnement selon les usages
- Interdiction d'aménagement d'espaces de stationnement en bordure du boulevard Saint-Charles et de la promenade urbaine
- Interdiction d'aménagement d'espaces extérieurs de stationnement pour certaines catégories d'usages
- Bonification des ratios minimums de stationnement pour vélos

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de :

- rehausser la qualité des aménagements paysagers et du paysage urbain
- minimiser l'impact de la circulation et des stationnements sur le domaine public et le milieu environnant

ACCÈS AU TERRAIN

Zonage :

Limitation du nombre d'accès au terrain

Encadrement de la localisation des accès au terrain

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de

- minimiser l'impact de la circulation et des stationnements sur le domaine public et le milieu environnant

RÉSILIENCE CLIMATIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Zonage :

- Mise en oeuvre d'un nouveau cadre d'évaluation des nouvelles constructions et agrandissements de plus de 2000 mètres carrés selon un indice "Facteur de résilience climatique" (FRC), ayant trait aux surfaces et perméabilités des sols, aux plantations et à la végétalisation des bâtiments.

PIIA :

Ajouts d'objectifs et critères afin de :

- réduire les îlots de chaleur
- favoriser la gestion écologique des eaux de pluie

PROMENADE URBAINE

Zonage :

- Ajout de la définition du concept de promenade urbaine

Lotissement :

- Ajout d'une obligation au tracé de promenade urbaine inscrite au PPU
- Ajout normatif relatif à la largeur d'une promenade urbaine

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères sur le lotissement et l'implantation des bâtiments visant à assurer la contribution d'un projet à la réalisation de la promenade urbaine

AFFICHAGE ET ÉCLAIRAGE

PIIA :

Ajout d'objectifs et critères afin de favoriser des enseignes et des systèmes d'éclairage fonctionnels et bien intégrés à l'architecture des bâtiments et au paysage urbain

JUSTIFICATION

Le projet de règlement vise essentiellement à assurer la mise en oeuvre du cadre de planification mis de l'avant au Plan particulier d'urbanisme du boulevard Saint-Charles.

La procédure répond ainsi aux termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) qui indique que le conseil d'arrondissement dispose d'un délai de 90 jours pour amender sa réglementation afin d'assurer la conformité au plan d'urbanisme suivant une modification de ce dernier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectifs 1, 2, 3 7 et 19).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement	9 septembre 2024
Assemblée publique de consultation	Fin septembre 2024 ou 7 octobre 2024 (à confirmer)
Adoption du règlement	7 octobre 2024 ou 4 novembre 2024 (selon consultation)
Certificat de conformité	Novembre-décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet de règlement est conforme aux autres orientations et objectifs du Plan d'urbanisme ainsi que ceux du Schéma d'aménagement révisé de l'Agglomération de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro.

Selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics, est signataire de la recommandation en agissant à titre de remplaçant de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, pour la période du 9 août 2024 à 2 septembre 2024.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

Le : 2024-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution PP-2023-002 (lots 1 388 869 et 1 388 871) adoptée le 20 octobre 2023 afin d'ajouter une disposition concernant les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs d'un bâtiment résidentiel.

CONTENU

CONTEXTE

Il est proposé de modifier la résolution CA23 29 0274 (PP-2023-002) afin d'y ajouter une nouvelle disposition concernant le pourcentage de matériaux de revêtement extérieur autorisés pour les murs d'un bâtiment résidentiel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1238707020:

Demande de PPCMOI en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel de 15 logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec sur les lots 1 388 869 et 1 388 871, et établir les normes qui s'y rattachent.

Résolution: CA23 29 0274 - Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 20 octobre 2023:

D'ADOPTER, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment résidentiel de 15 logements sur les lots 1 388 869 et 1 388 871 dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, et ce, nonobstant toute disposition contraire prévue au règlement de zonage CA29 0040;

DE permettre l'usage « habitation multifamiliale (h3) » sur le site, situé dans la zone C-7-412;

D'établir une superficie minimale de terrain à 1 000 mètres carrés;

D'établir une profondeur minimale de terrain à 35 mètres;

D'établir une largeur minimale de terrain à 30 mètres;

DE permettre une structure de bâtiment isolée;

D'établir la marge de recul avant minimale à 2,5 mètres;

D'établir la marge de recul latérale droite minimale à 2,5 mètres

D'établir la marge de recul latérale gauche minimale à 1,5 mètres;

D'établir la marge de recul arrière à 8,5 mètres;

D'établir la hauteur maximale du bâtiment à deux (2) étages;

D'établir la largeur minimale du mur avant à 25 mètres;
D'établir le rapport logement/bâtiment maximum à 15;
D'établir le rapport plancher/terrain (C.O.S.) maximum à 1;
D'établir le rapport bâti/terrain (C.E.S.) maximum à 0,50;
D'autoriser que l'usage principal « Habitation multifamilial (h3) » soit desservi par un espace de stationnement hors rue, selon les modalités suivantes :
- 5 cases extérieures incluant 1 case pour personne handicapée à proximité d'une entrée secondaire;
- Aucune case à l'intérieur du bâtiment;

D'autoriser que les balcons de la cour latérale gauche soient situés à une distance minimale de 1 mètre de la ligne de terrain;
D'autoriser qu'aucun espace de rangement intérieur ne soit aménagé dans le bâtiment « Habitation multifamilial (h3) »;
D'autoriser qu'aucune garantie financière ne soit perçues afin de réaliser les aménagements extérieurs, nonobstant l'article 19 du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CA29 0042.

D'ASSORTIR l'acceptation du présent projet particulier de construction aux conditions suivantes :

- a) L'approbation du plan d'aménagement paysager par la Direction Développement du territoire et études techniques;
- b) Que les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;

D'OBLIGER le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DESCRIPTION

Le requérant souhaite utiliser davantage de revêtement métallique en aluminium sur la façade arrière du bâtiment où est proposé une grande fenêtre à 3 panneaux. Ce qui a pour effet de rendre l'élévation arrière non-conforme aux exigences de l'article 262 du Règlement de zonage CA29 0040 :

Tous les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie « Habitation » doivent être recouverts à une proportion minimale de 80 % de maçonnerie, de fibrociment de haute densité, de béton architectural ou de verre.

Il est proposé d'ajouter la disposition suivante:

DE permettre que les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation du bâtiment soient recouverts à une proportion minimale de 75% de maçonnerie, de fibrociment de haute densité, de béton architectural ou de verre.

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 13 septembre 2023 à 17h30

Considérant les critères d'évaluation d'une demande de projet particulier à la section IV du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045);

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de poursuivre les démarches réglementaires de PPCMOI afin d'autoriser la construction d'un bâtiment de 2 étages et de 15 logements dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Non applicabilité : Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature réglementaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation comité consultatif d'urbanisme : 13 septembre 2023

Adoption du 1^{er} projet de résolution CA : 5 août 2024

Affichage sur le terrain et avis public : n'est pas applicable en vertu du 3e alinéa de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Assemblée publique de consultation : n'est pas applicable en vertu du 3e alinéa de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Publication pour l'ouverture de registre pour référendum : n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de l'article 123.1 2^o) de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A 19.1)

Adoption de la résolution par le CA : 9 septembre 2024

Certificat de conformité : octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de projets particuliers de construction, de modifications ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Le sommaire est signé par monsieur Stefan Kopczynski, chef de division ingénierie et infrastructure, agissant comme directeur de la direction développement du territoire et études techniques, conformément aux dispositions de l'article 25 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du vendredi 19 juillet 17h jusqu'au vendredi 2 août 2024 17h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Andrea SZABO
Cheffe de division permis et inspection

Le : 2024-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stefan KOPCZYNSKI
chef(fe) de division - ingenierie et infrastructures
(arr. pierreonds/roxboro)

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300015

Unité administrative responsable :

Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003393627 visant à permettre dans la zone C-7-443 pour un bâtiment commercial de vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés, situé au 4463, boulevard des Sources, lot 1 389 581, une capacité de matières résiduelles réduites n'ayant aucun enclos ni espace libre de dégagement visant l'enlèvement de ces derniers, un réservoir de caburant liquide hors-sol ainsi qu'aucune plantation d'arbres à grand déploiement en cour avant.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de dérogation mineure 3003393627 visant à permettre dans la zone C-7-443 pour un bâtiment commercial de vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés, situé au 4463, boulevard des Sources, lot 1 389 581, une capacité de matières résiduelles réduites n'ayant aucun enclos ni espace libre de dégagement visant l'enlèvement de ces derniers, un réservoir de caburant liquide hors-sol ainsi qu'aucune plantation d'arbres à grand déploiement en cour avant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 7 août 2024**

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Considérant que les dérogations demandées ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant qu'il y a lieu de bonifier l'aménagement paysager du site afin de réduire les surfaces minéralisées qui créent les îlots de chaleur;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter les objets suivants de la demande de dérogation mineure visant à permettre:

- une capacité de matières résiduelles réduites de 12 m³ au lieu du 29 m³, tel que requis;
- aucun enclos pour les conteneurs semi-enfouis à matières résiduelles, tel que requis;
- aucun espace libre d'une longueur de 12 m destiné à l'enlèvement des matières résiduelles, tel que requis;

- un réservoir de carburant liquide hors-sol, au lieu d'être souterrain, tel que requis;

Que les membres du comité recommandent également au conseil d'accepter l'objet de la dérogation mineure relatif à une plantation de 11 lilas en cour avant, au lieu d'une plantation de 9 arbres de pleine taille d'un diamètre de plus de 5 cm mesuré à 25 cm du niveau du sol, tel que requis, sous les conditions suivantes :

- que l'aménagement paysager sur le site soit bonifié avec un minimum de 3 îlots de plantation, contenant des arbres à grand déploiement, au centre des aires de stationnement ou d'entreposage des véhicules;
- qu'un plan préparé par un architecte-paysagiste soit soumis et approuvé par la Direction développement du territoire et études techniques.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003393627 visant à permettre dans la zone C-7-443 pour un bâtiment commercial de vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés, lot 1 389 581, situé au 4463, boulevard des Sources:

- une capacité de matières résiduelles réduites de 12 m³ au lieu du 29 m³ tel que requis;
- aucun enclos pour les conteneurs semi-enfouis à matières résiduelles, tel que requis;
- aucun espace libre d'une longueur de 12 m destiné à l'enlèvement des matières résiduelles, tel que requis;
- un réservoir de carburant liquide hors-sol, au lieu d'être souterrain, tel que requis;
- une plantation de 11 lilas en cour avant, au lieu d'une plantation de 9 arbres de pleine taille d'un diamètre de plus de 5 cm mesuré à 25 cm du niveau du sol, tel que requis.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 7 août 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 9 septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2024-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003416158 visant à permettre dans la zone C-4-276 pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, au 15 000, boulevard de Pierrefonds, lot 1 072 529, une enseigne extérieure à plat apposée plus haut que le niveau du plancher du deuxième étage, localisée sur la façade d'un autre commerce et installée au-dessus du toit du bâtiment.

CONTENU

CONTEXTE

Demande de dérogation mineure 3003416158 visant à permettre dans la zone C-4-276 pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, au 15 000, boulevard de Pierrefonds, lot 1 072 529, une enseigne extérieure à plat apposée plus haut que le niveau du plancher du deuxième étage, localisée sur la façade d'un autre commerce et installée au-dessus du toit du bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 7 août 2024

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre, pour un bâtiment commercial de deux étages, qu'une enseigne extérieure à plat, apposée plus haut que le niveau du plancher du deuxième étage et localisée sur la façade d'un autre commerce, puisse être installée au-dessus du toit du bâtiment.

Recommandée à l'unanimité.

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003416158 visant à permettre dans la zone C-4-276 pour un commerce situé dans un bâtiment commercial isolé, au 15 000, boulevard de Pierrefonds, lot 1 072 529`

- une enseigne extérieure à plat apposée plus haut que le niveau du plancher du deuxième étage, localisée sur la façade d'un autre commerce et installée au-dessus du

toit du bâtiment.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 7 août 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 9 septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-19

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245300017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur une demande de dérogation mineure 3003409593 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé de deux étages situé au 15 599, rue Oakwood, lot 1 071 343, un matériau de revêtement extérieur autre que celui requis.

CONTENU

CONTEXTE

Un permis de transformation a été émis le 15 avril 2019 et l'agrandissement prévoyait de la brique comme matériau de revêtement extérieur pour la façade avant. L'article 358 vient contrôler pour un agrandissement d'une construction dérogatoire. Il précise que les murs extérieurs de la façade avant de l'agrandissement doivent être recouverts en continuité avec le ou les matériaux prédominants recouvrant les murs extérieurs du rez-de-chaussée de la façade existante. Dans le cas présent, la brique aurait dû être installée au lieu du vinyle. De plus, l'article 262 du règlement de zonage, stipule que tous les murs du premier étage, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation d'un bâtiment occupé par un usage de la catégorie Habitation doivent être recouverts à une proportion minimale de 80% de maçonnerie, de fibro-ciment de haute densité, de béton architectural ou de verre.

La demande de dérogation mineure 3003409593 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé de deux étages situé au 15 599, rue Oakwood, lot 1 071 343, les murs du premier étage du bâtiment, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, recouverts à une proportion de moins de 80% de pierre, de brique, panneau de béton architectural ou de verre, tel que requis, tel que montré sur l'élévation avant daté du 26 juin 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 7 août 2024

Considérant que toute demande de dérogation est assujettie au Règlement CA29 0044 relatif aux dérogations mineures;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre, pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelée de deux étages, que les murs du premier étage du bâtiment, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, soient recouverts à une proportion de moins de 80% de pierre, de brique, panneau de béton architectural ou de verre.

Recommandée à la majorité des membres.

DESCRIPTION

Demande de dérogation mineure 3003409593 visant à permettre dans la zone H1-4-246 pour un bâtiment résidentiel unifamilial jumelé de deux étages situé au 15 599, rue Oakwood, lot 1 071 343:

- les murs du premier étage du bâtiment, calculé sur une hauteur de 2,3 m au-dessus de la fondation, recouverts à une proportion de moins de 80% de pierre, de brique, panneau de béton architectural ou de verre, tel que requis, tel que montré sur l'élévation avant daté du 26 juin 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle étant donné la nature de la demande et l'application du règlement CA29 0044 des dérogations mineures ne sont pas applicables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 7 août 2024

Avis public: 15 jours

Conseil d'arrondissement : 9 septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de dérogation mineure.

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LAFERRIÈRE
Agente technique en urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Stephane QUESNEL
C/D urbanisme, permis et inspections

Le : 2024-08-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1248707021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Refuser selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 5012, rue Raymond (projetée), sur le lot 6 366 354 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages sur le lot vacant 6 366 354.
 Le requérant a initialement déposé une demande de projet particulier de construction afin d'autoriser la construction du bâtiment résidentiel qui fût approuvé en 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA21 29 0086 - Séance ordinaire du lundi 12 avril 2021 à 19 h
 D'adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé – H1 de 2 étages dans la zone C-5-298 au 13885, boulevard Gouin Ouest sur le lot projeté 6 363 354 ayant front sur la rue Raymond, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages sur le lot vacant. Le bâtiment sera implanté sur le lo 3 366 354, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Marc Cochet, sous la minute 2344 de son greffe, en date du 30 mars 2024. Il sera construit selon les plans Jonathan Legendre, TP datés du 21 mai 2024.
 Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:
 Revêtement de pierre de styke Permacon, Lafitt, Couleur Oasis
 Revêtement d'aluminium de style MAC, hardwood, Couleur Bouleau fumé
 Revêtement de vinyle de style Kaycan, Timberlake, Couleur Moka

JUSTIFICATION

Comité consultatif d'urbanisme - Réunion en visioconférence du mercredi 7 août 2024 à 17h30
 Considérant que toute nouvelle construction de type résidentiel est assujettie au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale CA29 0042;

Considérant le manque d'intégration architecturale du bâtiment proposé au cadre bâti;

Considérant qu'il est souhaitable que le projet soit revu afin d'éliminer, entre autres, l'effet de «bloc» et ainsi favoriser une architecture de qualité;

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement de refuser la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment unifamilial isolé de deux étages en vertu du Règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, puisque les objectifs et critères suivants ne sont pas respectés :

- Les critères «privilégier des retraits volumétriques afin de s'intégrer aux bâtiments voisins et à une échelle plus large au voisinage, s'assurer que le style architectural est bien défini, éviter le mélange de styles architecturaux» de l'objectif «Assurer une relation homogène entre les bâtiments présents sur le tronçon de rue tout en y intégrant une diversité d'architecture»;
- L'objectif «favoriser une architecture de qualité»;
- Le critère «le volume de l'entrée du garage devrait se retrouver en retrait par rapport à la façade avant» de l'objectif «minimiser l'impact visuel créé par une porte de garage».

Refusée à l'unanimité.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 20 juin 2024

Le projet est présenté pour la troisième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé. Faisant suite aux commentaires de la réunion du 21 mars 2024, le requérant a soumis des plans modifiés. Les modifications apportées au projet ne tiennent pas compte des commentaires émis lors des réunions du 25 mai 2023 et 21 mars 2024. En ce sens, les procès-verbaux des réunions tenues les 25 mai 2023 et 21 mars 2024 sont réitérés à savoir :

- Le Comité dénote le manque d'intégration architecturale du projet et invite le requérant à prendre connaissance du chapitre 3 du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en portant une attention particulière à la section 2 sur le traitement architectural;
- L'effet de « bloc » est toujours présent, malgré les modifications apportées au design bâtiment;
- Il incombe au professionnel de conjuguer les règlements normatifs et discrétionnaires tout en ayant une sensibilité architecturale qui assurera l'intégration du projet au cadre bâti;

Aucun plan d'intégration n'a été soumis afin d'apprécier la nouvelle construction proposée.

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 21 mars 2024

Le projet est présenté pour la seconde fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé. Faisant suite aux commentaires de la réunion du 23 mai 2023, le requérant a soumis des plans modifiés.

Les commentaires du Comité sont les suivants :

- Le comité réitère le manque d'intégration architecturale;
- L'effet de « bloc » est toujours présent, malgré les modifications apportées au design bâtiment;
- Le choix des volumes en porte-à-faux est questionnable tant au niveau intégration qu'au

niveau structural;

- Il incombe au professionnel de conjuguer les règlements normatifs et discrétionnaires tout en ayant une sensibilité architecturale qui assurera l'intégration du projet au cadre bâti.

Une proposition révisée doit être soumise

Comité d'architecture - Réunion en visioconférence du jeudi 25 mai 2023

Le projet est présenté pour la première fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages. Le bâtiment sera revêtu de brique rouge, d'un clin en aluminium de couleur bouleau fumé sur les murs avant et gauche et d'un clin en vinyle de couleur gris moka sur les murs droit et arrière. La couleur des soffites, fascias, portes et fenêtres ne sont pas précisés de même que le fini et la couleur de la toiture.

Le Comité dénote le manque d'intégration architecturale du projet et invite le requérant à prendre connaissance du chapitre 3 du règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), en portant une attention particulière à la section 2 sur le traitement architectural. Également à prendre en considération, le manque d'articulation du bâtiment qui crée un effet de «bloc», le choix des matériaux, la réduction de l'embranchement de l'escalier avant et adresser la dénivellation du terrain dans la proposition.

Le plan d'intégration doit être revu puisque dans sa forme actuelle, il ne permet pas d'apprécier le projet.

Le Comité d'architecture demande qu'une proposition révisé ainsi qu'un plan d'intégration en couleur lui soit soumis. Cette proposition doit assurer une meilleure intégration architecturale du projet à son contexte environnant en fonction des objectifs et des critères du règlement sur les PIIA. La couleur des soffites, fascias, portes et fenêtres ainsi que le fini et la couleur de la toiture doivent être précisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en changements climatiques. Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES de par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Advenant l'approbation du projet par le conseil d'arrondissement, ce dernier devra être retiré de l'ordre du jour puisqu'il doit faire l'objet d'une analyse de conformité par un agent du cadre bâti.

Selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics, est signataire de la recommandation en agissant à titre de remplaçant de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, pour la période du 9 août 2024 à 2 septembre 2024.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathleen DURITY
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-12

Stephane QUESNEL
c/d urb.permis & inspections

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages, au 4940, rue Lavoie (adresse projetée), sur le lot 3 148 375 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux visés par la demande sont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial isolé de deux étages sur un terrain vacant situé au 4940, rue Lavoie (adresse projetée), lot 3 148 375 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages sur un lot vacant.

Le nouveau bâtiment sera implanté sur le lot 3 148 375, tel que montré au plan de l'arpenteur-géomètre Louis-Philippe Fouquette, sous la minute 14109 de son greffe, en date du 28 août 2023.

La résidence sera construite selon les plans de Denis Dallaire, de la firme Architecte Maestro, selon la version des plans du 7 juillet 2024.

L'aménagement des aires extérieures sera réalisée selon les plans préparés par l'entreprise Dyotte Déom Paysages, réalisés en date du 25 septembre 2023.

Le bâtiment sera revêtu des matériaux suivants:

- Pierre

Modèle (compagnie) : Lorado (Rinox) ou équivalent
Couleur : Gris glacé premium

- Brique :

Modèle (compagnie) : Lotis (Rinox) ou équivalent
Couleur : Gris glacé premium

- Métal

Modèle (compagnie) : Norwood (Mac métal architectural) ou équivalent

Couleur : Frêne gris

- Aluminium (soffite et fascia)

Couleur : Noir

- Fenêtres :

Couleur : Noir

- Toiture - Bardeaux d'asphalte :

Modèle (compagnie) : Mystique (BP) ou équivalent

Couleur : Noir 2 tons mystique

JUSTIFICATION

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - Réunion en visioconférence du 7 août 2024

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages.

Recommandée à l'unanimité.

COMITÉ D'ARCHITECTURE - Réunion en visioconférence du 20 juin 2024

Le projet est présenté pour la troisième fois au Comité d'architecture. Les travaux visés par la demande sont la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de deux étages sur un lot vacant.

Les commentaires sont les suivants :

Les membres du Comité apprécient la nouvelle proposition et constatent que les commentaires émis lors des précédentes rencontres ont été entendus.

Quelques ajustements devront toutefois se retrouver sur les plans finaux :

- le positionnement de la fenêtre centrale au deuxième étage devra être revu puisque celle-ci est trop collée sur le toit de l'entrée.
- une imposte au-dessus de la porte d'entrée devrait être ajoutée;
- tout en maintenant la forme des fenêtres, l'ajout de meneaux dans la partie supérieure serait apprécié.

Si les modifications demandées sont apportées, le Comité d'architecture accepte que le dossier puisse cheminer vers les étapes subséquentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 19) et des engagements en changements climatiques.

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics, est signataire de la recommandation en agissant à titre de remplaçant de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, pour la période du 9 août 2024 à 2 septembre 2024.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-13

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION**Dossier # :1245453013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA20-0042, l'agrandissement et le remplacement des matériaux de revêtement extérieur sur le bâtiment situé au 4463, boulevard des Sources sur le lot 1 389 581 du cadastre du Québec

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis a été déposée à l'arrondissement pour l'agrandissement et le remplacement des matériaux de revêtement extérieur sur le bâtiment situé au 4463, boulevard des Sources sur le lot 1 389 581 du cadastre du Québec.
Cet emplacement abrite un commerce de vente et réparation de voitures neuves et usagées - Concessionnaire Kia Spinelli. Ce dernier désire moderniser le bâtiment pour s'agencer à la nouvelle image de marque de Kia.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet proposé est le suivant: Agrandissement des côtés arrière (est), avant (ouest) et latéral (sud) de 2 116 m², démolition partielle de 553m² du bâtiment existant et réaménagement intérieur du bâtiment actuel. La majorité des espaces intérieurs du bâtiment seront réaménagés; le bâtiment comprendra une salle de montre pour les véhicules neufs, des bureaux administratifs ainsi qu'un département de services.

Le tout selon le plan projet d'implantation signé par François Myrand, arpenteur-géomètre, daté du 9 mai 2024 et les plans réalisés par Claude D. Pigeon, architecte, datés du 21 mai 2024.

Matériaux utilisés:

- Panneau d'aluminium Noir (Pride signs) - Couleur TOB Black - Épaisseur 4mm et système complet +/- 45mm
- Panneau d'aluminium argent métallique - Couleur JY-2520 - Épaisseur 4mm et système complet +/- 45mm

- Revêtements de bloc architectural fini texturé gris argenté, format 400mm Large x 200mm haut
- Système de murs rideaux anodisé naturel avec verre double thermos et pellicule low-e solarban 60 + argon.
- Panneaux tympans thermos avec pellicule low-e solarban 60 et céramique couleur charcoal
- Revêtements métalliques ondulés existants repeints couleur Pierre de Gué - Dulux DLX1010-4
- Revêtements acrylique existants repeints couleur Pierre de Gué - Dulux DLX1010-4

La façade avant: panneaux d'aluminium et d'un mur rideau vitré. En recul de la rue, cette même façade a un revêtement acrylique existant.

La face latérale droite (sud): les panneaux d'aluminium noir et argenté, d'un mur rideau anodisé et du bloc de béton architectural gris.

La face latérale gauche (nord): est largement inchangée; elle comprend un revêtement métallique, un revêtement de maçonnerie et un revêtement acrylique existant de couleur pierre de gué. La partie de cette façade qui est modifiée est composée des mêmes matériaux que la façade latérale droite (sud).

Sur la face arrière, la section agrandie aura un parement de bloc de béton architectural gris argenté, tandis que la section existante comprend un revêtement métallique de couleur pierre de gué.

En ce qui concerne la toiture, la membrane existante sera conservée sur la partie du bâtiment existant, tandis que les sections faisant l'objet d'un agrandissement seront pourvues d'une membrane blanche en TPO ou en PVC.

L'aménagement du terrain sera réalisé selon les plans produits par BC2 en juin 2024 et **révisé selon les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme** en regard de la demande de dérogation mineure (**dossier 1245300015**) et des conditions qui y sont associées visant à permettre dans la zone C-7-443 pour un bâtiment commercial de vente au détail de véhicules automobiles neufs et usagés, une capacité de matières résiduelles réduites n'ayant aucun enclos ni espace libre de dégagement visant l'enlèvement de ces derniers, un réservoir de carburant liquide hors-sol ainsi qu'aucune plantation d'arbres à grand déploiement en cour avant.

JUSTIFICATION

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU MERCREDI 7 AOÛT 2024 À 17H30

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement du bâtiment et le remplacement des matériaux de revêtement extérieur sur les murs du bâtiment existant.

Recommandée à l'unanimité.

COMITÉ D'ARCHITECTURE - RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU JEUDI 20 JUIN 2024

Le Comité a grandement apprécié la qualité du projet présenté.

Aucune demande de modification n'a été faite en regard de l'architecture proposée.

Le Comité d'architecture recommande l'acheminement du dossier vers les étapes subséquentes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-20

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29-0042, la subdivision du lot 4 105 568 afin de créer les lots 6 266 315 et 6 266 316 au cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande a été déposée pour la subdivision d'un lot bâti afin de diviser celui-ci en deux lots distincts. Situé sur le tracé historique du boulevard Gouin, le projet de lotissement est assujéti au PIIA parcours riverain. Localisé à l'entrée de l'arrondissement, sur le côté sud du boulevard Gouin, entre l'autoroute 13 et la rue Wilfrid, le lot 4 105 568 est de forme irrégulière s'apparentant à un triangle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA24 29 0097
Dossier décisionnel: 1245453001

Refus d'approuver la subdivision (en trois) du lot 4 105 568 pour créer les lots 6 266 314, 6 266 315 et 6 266 316

DESCRIPTION

Subdiviser le lot 4 105 568 (en deux) afin de créer les lots 6 266 315 et 6 266 316 tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, dossier 41 649 sous la minute 27 625 et daté du 22 août 2024. Cette version du 22 août 2024 modifie la version du 17 juillet 2024 pour prendre en compte la suggestion du comité consultatif d'urbanisme quant à l'ajustement de la ligne latérale proposée.

JUSTIFICATION**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE DU MERCREDI 7 AOÛT 2024 À 17H30**

Que les membres du Comité recommandent au conseil d'arrondissement d'approuver la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la subdivision du lot 4

105 568 en deux lots distincts.

Les membres suggèrent que la ligne de lot latérale proposée soit plus rectiligne.

Recommandée à l'unanimité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Non-applicabilité: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plan d'implantation et d'intégration architecturale.

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-21

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et
inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1245453015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction de 6 habitations trifamiliales jumelées (3 bâtiments - 18 logements) de la catégorie d'usage "H2" en projet intégré résidentiel à même la zone résidentielle H2-2-105 sur les lots 6 358 938 à 6 358 944 situé au 4983 - 4993, rue Pilon

CONTENU**CONTEXTE**

Un projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été adopté le 14 janvier 2019 afin d'autoriser l'implantation de six habitations trifamiliales jumelées (3 bâtiments) en projet intégré à même la zone résidentielle H2-2-105 sur le lot 5 958 920, situé au 4983-4993 rue Pilon afin de permettre que les bâtiments du projet résidentiel intégré soient occupés ou destinés à être occupés par un usage principal de la catégorie (H2 - triplex) et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

Le projet intégré et les nouvelles constructions projetées sont assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042.

Un plan d'implantation et d'intégration a déjà été approuvé par résolution (CA19 29 0109) le lundi 8 avril 2019.

Comme le projet n'a pas été complété durant la période de validité du PIIA approuvé (18 mois), il est de mise de renouveler cette approbation afin que les permis de construction nécessaires pour finaliser le projet puissent être émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

RÉSOLUTION CA19 29 0018
DOSSIER DÉCISIONNEL: 1185999037

Séance ordinaire du lundi 14 janvier 2019 à 19 h

D'ADOPTER, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation de six unités d'habitation jumelées (3 bâtiments) en projet intégré à même la zone résidentielle H2-2-105 sur le lot 5 958 920, situé au 4983-4993 rue Pilon, afin de permettre que les bâtiments du projet résidentiel intégré soient occupés ou destinés à être occupés par un usage

principal de la catégorie (H2 - triplex) et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

RÉSOLUTION CA19 29 0109
DOSSIER DÉCISIONNEL:1195999003

Séance ordinaire du lundi 8 avril 2019 à 19h

QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale préparé par Éric Champagne Architecte, le 22 janvier 2019 et approuvé par Marco Papineau, chef de division - Urbanisme et Environnement, le 25 mars 2019 relatif à la construction de six habitations trifamiliales jumelées (3 bâtiments - 18 logements) de la catégorie d'usage « H2 » en projet intégré résidentiel à même la zone résidentielle H2-2-105 sur le lot numéro 5 958 920 du cadastre du Québec situé au 4983-4993, rue Pilon, soit approuvé conformément au règlement CA29 0042 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

DESCRIPTION

Approuver selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro CA29 0042, la construction de 6 habitations trifamiliales jumelées (3 bâtiments - 18 logements) de la catégorie d'usage "H2" en projet intégré résidentiel à même la zone résidentielle H2-2-105 sur les lots 6 358 938 à 6 358 944 situé au 4983 - 4993, rue Pilon. (PP-2018-003).

Le projet sera construit selon les critères établis au PPCMOI PP-2018-003, selon le certificat d'implantation signé par Marie-Michèle Parent, arpenteur-géomètre dossier R2276-4-9, minute 2265, septembre 2022 et selon les plans signés et scellés par Éric Champagne, architecte # 4100, daté du 18 juin 2024.

JUSTIFICATION

Comme le projet n'a pas été complété durant la période de validité du PIIA approuvé (18 mois), il est de mise de renouveler cette approbation afin que les permis de construction nécessaires pour finaliser le projet puissent être émis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030: objectif 19.
Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de l'omission de quantification des émissions de GES et par la nature privée de la demande de PIIA.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie RICHARD
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-22

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1242640001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution demandant au conseil municipal d'approuver la liste d'inventaire des immeubles construits avant 1940 situés sur le territoire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro et de recommander son adoption au conseil d'agglomération

CONTENU**CONTEXTE**

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel, et d'autres dispositions législatives* prévoit que les agglomérations et MRC du Québec doivent adopter un inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 sur leur territoire;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a la responsabilité de coordonner l'inventaire pour tout le territoire de l'agglomération de Montréal et de le soumettre au Conseil d'agglomération pour adoption;

Considérant que l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a collaboré avec la Division du patrimoine de la Ville de Montréal à la réalisation de l'inventaire des immeubles qui ont été construits avant 1940 de son territoire;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de ladite liste d'inventaire des immeubles;

Il est proposé par le/la conseiller/ère XXXXXXX, appuyé par le/la conseiller/ère XXXXXXX, et résolu :

Que le conseil municipal approuve la liste d'inventaire des immeubles construits avant 1940 sur son territoire et recommande son adoption au conseil d'agglomération. »

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

-

DESCRIPTION

L'inventaire des adresses retenues que l'équipe du SUM responsable du projet a fourni à l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro comporte 159 bâtiments sur le territoire de l'arrondissement ayant comme date de construction avant 1940.

Selon des critères d'analyse patrimoniale et/ou d'examen de la pérennité, quelques d'adresses ont été retirées de la liste d'inventaire initialement soumise par l'équipe du SUM en raison qu'elles n'étaient pas pertinentes à l'exercice. Les altérations qu'ont connues ces adresses font qu'elles ne passent pas l'examen de la pérennité.

La vaste majorité des bâtiments identifiés à la liste d'inventaire patrimonial (avant 1940) se retrouve le long du parcours riverain du boulevard Gouin.

JUSTIFICATION

À titre de responsable de la coordination de l'inventaire, la Ville de Montréal, à titre de municipalité centrale, a l'obligation de soumettre l'inventaire patrimonial pour son territoire au Conseil d'agglomération pour fin d'adoption.

Le SUM fera gravir le dossier d'approbation des inventaires des différents arrondissements Moontréalais, au conseil d'agglomération par l'entremise de leur propre sommaire décisionnel dans lequel notre arrondissement sera identifié comme partie prenante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de cet inventaire entraînera éventuellement des modifications à notre règlement de démolition de manière à arrimer notre cadre réglementaire avec l'exercice d'inventaire patrimonial.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA : 09 septembre 2024

CE : 09 octobre 2024

CA : 21 octobre 2024

CG : 24 octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en matière d'urbanisme.

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marco PAPINEAU
cadre sur mandat(s)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-26

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et
études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243050011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie et des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. Alain Renaud à titre de membre du comité de circulation et sécurité routière pour la période du 12 septembre 2024 au 12 septembre 2026 et fixer sa rémunération.

CONTENU**CONTEXTE**

Nomination de monsieur Alain Renaud à titre de membre pour un mandat de deux ans, soit jusqu'au 12 septembre 2026 .

1 - NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

La direction Développement du territoire et études techniques recommande au conseil la nomination de la personne suivante à titre de membre du Comité de circulation :

Pour la période du 12 septembre 2024 au 12 septembre 2026

M. Alain Renaud, membre

2- RÉMUNÉRATION DE CE MEMBRE

Que conformément à l'article 19 du règlement CA29 0132 de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, la rémunération des membres du comité de circulation et sécurité routière soit fixée sous forme de jeton de présence à cent dollars (100\$) par séance dûment convoquée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro nomme les membres du Comité de circulation qui se compose de trois résidents et d'un élu.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette rémunération sera payée à même le poste budgétaire
2420.0010000.303105.06001.54590.000000.0000.000000.019130.00000.00000 pour les
membres.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une nomination de nature purement administrative, conformément à la Loi sur les cités et ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise LEROUX 2, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise BLANCHARD

ENDOSSÉ PAR

Stefan KOPCZYNSKI

Le : 2024-08-09

adjointe à la direction

chef(fe) de division - ingenierie et
infrastructures (arr. pierreonds/roxboro)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études
techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1243840001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer au Conseil d'arrondissement le Plan de mobilité et de sécurisation des déplacements

CONTENU**CONTEXTE**

En 2023, le Conseil d'arrondissement a adopté une résolution afin de mandater une firme d'experts en mobilité afin de préparer un Plan de mobilité et de sécurisation des déplacements (PMSD). Le PMSD orientera l'arrondissement dans ses prises de décisions en ce qui concerne les problématiques et les opportunités de mobilité sur son territoire. Ce plan permettra à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'améliorer la sécurité, la fluidité et la cohabitation des différents modes de transport et de favoriser les déplacements actifs et collectifs.

Le PMSD comprend une vision ainsi que des objectifs à atteindre. Il inclut un diagnostic de la situation actuelle et projetée en tenant compte des projets de développement à venir sur le territoire dont notamment le REM. Le plan comprend des propositions innovantes pour résoudre les problématiques soulevées. Finalement, le plan inclut un plan d'action avec une priorisation des actions à réaliser.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 16 janvier 2023 : Résolution: CA23 29 0008: Octroi du contrat à EXP, 1226936023

DESCRIPTION

Le PMSD de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro vise notamment à doter l'arrondissement d'orientations d'aménagements afin de maximiser l'utilisation du transport actif et collectif. Le plan vise également à connecter les points d'intérêts sur le territoire, à assurer des liens fonctionnels (emploi, service, récréatif, transport en commun) et à favoriser la connexion avec les arrondissements et villes liées adjacentes. L'arrondissement doit trouver des solutions pérennes afin d'intégrer le transport actif et collectif dans la culture des citoyens en proposant un réseau attrayant, fonctionnel et sécuritaire. Par son contexte de banlieue, l'utilisation de la voiture restera un incontournable mode de transport pour l'ouest de l'île, mais l'arrondissement souhaite être innovant en proposant des alternatives intéressantes et invitantes pour ses citoyens. La réalisation du PMSD permettra notamment à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro d'orienter la prise de décision stratégique en matière de planification et d'aménagement du territoire, de mobilité et de transport selon une approche intégrée aux échelles locale, régionale et métropolitaine en vue d'atteindre la carboneutralité visée par le gouvernement en 2050. Le plan fixera ainsi une vision claire et

des orientations ambitieuses qui encadrent l'ensemble des actions et des interventions requises en matière de mobilité durable sur le territoire, tel que :

Offrir des réseaux de mobilité durable complets et des quartiers interconnectés;

- Maximiser et bonifier les liens de transport actif et collectif vers les stations du REM;
- Favoriser et sécuriser les déplacements actifs ainsi que l'accessibilité générale et universelle;
- Proposer des infrastructures de transport actif et collectif attrayantes dans le but d'inciter la population à utiliser ce type de mode de transport;
- Promouvoir le transport actif et collectif comme une alternative à l'automobile, dans une optique de cohabitation des divers modes de transport;
- Offrir des standards de qualité de vie et d'expérience de mobilité supérieure pour les utilisateurs des réseaux de déplacements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro souhaite se doter d'un Plan de mobilité et de sécurisation des déplacements afin d'orienter la prise de décision en lien avec les problématiques et les opportunités de mobilité sur son territoire. Comportant les caractéristiques typiques d'un milieu périurbain, l'arrondissement souhaite intégrer dans son PMSD l'ensemble des modes de transport traditionnels (marche, vélo, transport en commun et automobile), mais également des alternatives innovantes et adaptées au contexte de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts associés à la mise en oeuvre du plan seront intégrés au PDI lorsque des investissements au niveau des infrastructures seront identifiés.

MONTRÉAL 2030

Le PMSD soutient les objectifs Montréal 2030 suivants:

Section A - **Plan stratégique Montréal 2030**

Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment :
Carboneutralité de la collectivité montréalaise d'ici 2050

Section C - **ADS+ ***

a. **Accessibilité universelle**

Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La recommandation est signée par Stéphane Beaudoin, agissant comme directeur d'arrondissement substitut nommé, conformément aux dispositions de l'article 25 de de la section V de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (L.R.Q., chapitre C-11.4) du vendredi 9 août 12h30 jusqu'au mardi 3 septembre 2024 8h

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-16

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Stéphane BEAUDOIN
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249141007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme et de l'environnement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 août 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 août 2024

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

n/a

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 (objectif 12).
Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle de par sa nature de procès-verbaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, M. Stéphane Beaudoin, directeur des travaux publics, est signataire de la recommandation en agissant à titre de remplaçant de M. Dominique Jacob, directeur d'arrondissement, pour la période du 9 août 2024 à 2 septembre 2024.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-08-13

Stephane QUESNEL
chef(fe) de division - urbanisme, permis et inspections (arrondissement)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Monya OSTIGUY
Directrice Développement du territoire et études techniques